

La question principale étant la validité de la dispense, roulait sur le doute de savoir si la prohibition faite par le Lévitique au frère d'épouser la femme de son frère défunt, était tellement de droit naturel qu'on ne pût la violer sans enfreindre la loi de Dieu, ou bien si elle était de simple droit positif que la loi évangélique n'était pas tenue d'observer. En d'autres termes, l'empêchement était-il de droit naturel divin, ou de droit positif ecclésiastique ?

Ce serait présomption de ma part d'ajouter une seule remarque à la somme d'arguments apportés de part et d'autre par les savants théologiens, les canonistes et les plus doctes Universités consultés sur cette question fameuse qui, pendant plusieurs années, occupa l'attention de l'Europe et dont le résultat fut si fécond en grands événements. Cependant, peut-être me saura-t-on gré de résumer les arguments des défenseurs de l'un et de l'autre côté de la question, presque tous fondés sur les textes comparés du Lévitique et du Deutéronome, et dont l'interprétation reçoit, des circonstances présentes, un intérêt plus qu'ordinaire.

Les textes applicables au mariage en question ici, sont les suivants :

Lévitique, chap. XVIII, v. 16.

*Turpitudinem uxoris fratris tui non revelabis, turpitude fratris tui est.* " Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la femme de votre frère, parceque c'est la chair de votre frère."

Idem v. 18.—*Sororem uxoris tuæ in pellicatum illius non accipies, nec revelabis turpitudinem ejus, adhuc illa vivente.* " Vous ne prendrez pas la sœur de votre femme pour la rendre sa rivale et vous ne découvrirez pas dans elle, du vivant de votre femme, ce que la pudeur veut qui soit caché."

Chap. 20, v. 21.—*Qui duxerit uxorem fratris sui, rem facit illicitam : turpitudinem fratris sui revelavit : absque liberis erunt.* " Si un homme épouse la femme de son frère, il fait une chose illicite ; il découvre ce qui doit être caché pour l'honneur de son frère et ils n'auront point d'enfants."

Ces textes étaient cités par les défenseurs du roi d'Angleterre.